

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRENTE ET UN MARS 2003

Absents excusés : Madame Bénédicte GUILLON.

Secrétaire : Monsieur Georges GRATALOUP.

Démissionnaire : Madame Christelle CHAVASSIEUX.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUYER, Maire

- **a ADOPTE** après lecture le procès-verbal de la séance précédente du 24 Février 2003,
- **a EXAMINE et APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2002 pour :
 - 1) Le budget général de la Commune qui présente à la section de fonctionnement un excédent de 78 636.64 € et à la section d'investissement un excédent de 48 887.95 € avec toutefois un reste à réaliser en dépenses de 177 942 € sur les programmes d'investissement de 2002.
 - 2) Le Service d'Assainissement qui fait apparaître un excédent de 7 745.51 € à la section d'exploitation et un excédent de 94 396.86 € à la section d'investissement. Les dépenses restant à réaliser sur les programmes d'investissement s'élèvent toutefois à 332 474 €
 - 3) Le lotissement communal « Le Soleil Couchant » qui présente un excédent de clôture de 380 134.14 € en section de fonctionnement et un déficit de 335 104.06 € à la section d'investissement.

La différence pourra permettre de couvrir une partie des annuités à rembourser au SYDER pour l'équipement du lotissement en éclairage public.

- **a APPROUVE** les comptes de gestion du Receveur Municipal (Trésorerie de Mornant) pour l'exercice 2002 en ce qui concerne la Commune, le Service d'Assainissement et le lotissement communal, et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs,
- **a DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire la section de fonctionnement du compte administratif 2002 de la Commune soit 78 636.64 € au compte 106 « Réserves » du budget de 2003 (section d'investissement).
- **a VOTE**, à l'unanimité des membres présents, après étude et délibération les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2003, élaborés par la Commission des Finances :
 - le budget de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 501 938 € grâce à une augmentation des impositions aux quatre taxes directes locales de 3 %. Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 443 820 € y compris les crédits de report.
 - le budget 2003 du Service d'Assainissement s'élève à 21 382 € pour la section de fonctionnement et à 551 247 € pour la section d'investissement (y compris crédits de reports) en raison de l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées.

La part communale de la redevance d'assainissement a été portée à 0.50 € par mètre cube au 1^{er} juillet 2003 en raison de l'augmentation des charges du service d'assainissement.

- le budget du lotissement communal « Le Soleil Couchant » s'élève à 380 134.14 € en section de fonctionnement et 335 104.06 € pour la section d'investissement. Le budget ne comprend que des écritures comptables, les travaux d'aménagement étant achevés.

- **a VOTE** des subventions à plusieurs Associations Locales au vu des demandes présentées ainsi qu'à différents organismes (formation professionnelle des jeunes, classe de découverte, SPA, Bibliothèque Départementale de Prêt,...),
- **a FIXE** à 3 ans la durée d'amortissement des frais d'études du lotissement communal « Le Soleil Couchant »,
- **a ACCEPTE** suite à la notification d'une décision du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de Millery Mornant, le retrait de la Commune de CHARLY dudit Syndicat, celle-ci membre de la COURLY sera désormais alimentée en eau potable par la Communauté Urbaine de LYON,
- **a COMPLETE** sa délibération du 28 Octobre 2002 qui avait transféré au SYDER la compétence optionnelle « Eclairage Public » en optionnelle décidant d'y inclure l'option « Exploitation » du réseau, de manière à bénéficier des moyens du Syndicat pour une meilleure gestion technique de l'éclairage public,
- **a EMIS** dans l'attente du montant de la participation de la Commune aux dépenses du SYDER pour l'année 2003, qui n'a pas encore été notifiée un accord de principe pour le recouvrement direct de cette participation sur les contribuables,
- après avoir entendu un exposé de Monsieur le Maire **a DONNE** son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Mornantais au nouveau Syndicat mixte « ACCOLADE » porteur du Contrat global de développement avec la Région RHONE ALPES qui se substituera à l'Association actuelle (« Association du Pays des Côteaux du Lyonnais pour l'Aménagement et le Développement),
- **a DELIBERE** sur les opérations d'investissement à proposer pour l'inscription au prochain contrat triennal en vue de bénéficier l'aide financière du Département du RHONE,
- **a ENTENDU** une information de Monsieur GONON sur l'avancement de l'étude du projet d'aménagement de l'immeuble acquis aux Religieuses Franciscaines (ancienne cantine),
- **a ENTENDU** un compte rendu de Monsieur Didier CARRA, d'une part sur les travaux de voirie réalisés récemment (curage de fossés, entretien au point à temps, canalisation d'eaux pluviales provenant du chemin de Montchard à Croix Forest°, et d'autre part sur l'avancement de l'Etude Diagnostic Agricole,
- **a ENTENDU** différentes communications de Monsieur le Maire sur :
 - l'avancement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration,
 - les dégâts d'érosion des berges par l'eau, constatées sur le ruisseau du Roman et pour lesquels l'aide du Contrat de Rivière sera sollicitée,
 - une invitation des enfants de la classe de CE1 a un spectacle de cirque qu'ils ont préparé pour le Vendredi 4 Avril à 18 h 00 à la Salle des Fêtes.
